

**REPRODUCTION DE DOCUMENTS ET/OU OBJETS
CONSERVÉS DANS LES COLLECTIONS PATRIMONIALES
DE LA VILLE DE DIEPPE**

DÉCLARATION D'UTILISATION D'USAGE PRIVÉ

DEMANDEUR

Nom :
Prénom :
Adresse complète
.....

Ouvrages (côte, auteur, titre, n° pages) ou objets à reproduire :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je souhaite réaliser des clichés de documents ou objets conservés dans les collections patrimoniales de la Ville de Dieppe.

Cette autorisation de reproduction m'est accordée par la ville de Dieppe pour un usage strictement privé, sous réserve du respect des règles de préservation des documents ou objets.

Je m'engage par conséquent à respecter scrupuleusement les consignes données par le personnel présent en salle pour la réalisation de ces photographies (utilisation du flash interdite, etc...).

Je m'engage également à ne pas diffuser ni publier ces reproductions et, dans le cas contraire, à recueillir au préalable l'accord de la Ville de Dieppe et d'acquitter une éventuelle redevance correspondante.

Par ailleurs, je suis informé(e) de la réglementation en matière de publication et de l'obligation de dépôt à laquelle je reste soumis(e).

Cachet du service :

Fait à Dieppe, le

Signature :

(précédée de la mention "Lu et approuvé")

Médiathèque Jean Renoir
Fonds ancien et local
1, Quai Bérigny
76374 Dieppe Cedex

Château-Musée
Rue de Chastes
76200 Dieppe

**REPRODUCTION DE DOCUMENTS ET/OU OBJETS
CONSERVÉS DANS LES COLLECTIONS PATRIMONIALES
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**DÉCLARATION D'UTILISATION
D'USAGE SCIENTIFIQUE OU PUBLIC**

Demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse complète

.....

Ouvrages (côte, auteur, titre, n° pages) ou objets à reproduire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Réalisation des photographies :

Par l'utilisateur

Par les services municipaux

Utilisation des photographies :

Usage scientifique

(établissements culturels, scolaires, associatifs)

Usage public :

Article

Vidéo

Conférence

CD Rom

Livre, périodique

Internet

Exposition

TV

Autre (précisez) :

Description du projet :

Titre ou descriptif :

.....

Auteur :

Editeur :

Date de diffusion ou parution :

Tirage (nombre d'exemplaires) :

Coût des travaux photographiques (à remplir par les services municipaux) :

Adresse de facturation :

Nom :

Prénom :

Adresse complète

.....

Pays :

Nous avons bien pris connaissance et acceptons les conditions d'utilisation ci-jointes

Cachet du service :

Fait à Dieppe, le

Signature :

(précédée de la mention "Lu et approuvé")

Médiathèque Jean Renoir
Fonds ancien et local
1, Quai Bérigny
76374 Dieppe Cedex

Château-Musée
Rue de Chastes
76200 Dieppe

**REPRODUCTION DE DOCUMENTS ET/OU OBJETS
CONSERVÉS DANS LES COLLECTIONS PATRIMONIALES
DE LA VILLE DE DIEPPE**

USAGE SCIENTIFIQUE OU PUBLIC

CONDITIONS GÉNÉRALES

La reproduction des documents patrimoniaux est subordonnée à leur état de conservation et aux restrictions de communication stipulées par les dispositions conjuguées de l'Ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004 et la Loi 2008-696 du 15 juillet 2008.

Tout usage scientifique ou public d'une reproduction de documents et/ou d'objets conservés dans les collections patrimoniales de la Ville de Dieppe est soumis à autorisation préalable et à l'acquiescement d'une redevance pour usage public.

Pour obtenir cette autorisation, un formulaire de déclaration d'utilisation d'usage scientifique ou public doit être complété et signé.

L'autorisation est accordée par la Ville de Dieppe sans limite de durée, sous réserve des contraintes de conservation des documents ou objets, et à titre non exclusif pour le (s) seul (s) usage (s) que vous avez déclaré (s).

Cette autorisation ne peut en aucun cas couvrir des usages ultérieurs et connaître une quelconque extension sans une nouvelle autorisation.

Pour toute reproduction, les mentions et copyrights sont exigés :

- les mentions du lieu de conservation sont :
 - "Ville de Dieppe – coll. Château-Musée",
 - "Ville de Dieppe – coll. Fonds ancien et local".

Ces mentions doivent être suivies du copyright.

- Les copyrights sont :
 - "Ville de Dieppe – nom du photographe",
 - autre copyright spécifié.

L'autorisation est accordée sans préjudice du droit d'auteur ou de leurs ayants droit. Si le document n'est pas libre de droit, ou en cas de doute, nous vous invitons à consulter les sociétés de droit d'auteur et notamment :

Société des Auteurs des Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP)

11, rue Berryer
75008 PARIS
Tél : 01-43-59-09-79 – Fax : 01-45-63-44-89

Société des Auteurs des Arts Visuels et de l'Image Fixe (SAIF)

121, rue Vieille du Temple
75003 PARIS

Tél : 01-44-61-07-82 – Fax : 01-42-77-24-39

Société civile des Auteurs Multimédia (SCAM)

5, avenue Velasquez

75008 PARIS

Tél : 01-56-69-58-58 – Fax : 01-56-69-58-59

Société des auteurs compositeurs, éditeurs de musique (SACEM-SDAM)

225, avenue Charles de Gaulle

95521 Neuilly-sur-Seine Cedex

Tél : 01-47-15-47-15 – Fax : 01-47-15-47-16

Société des auteurs et des compositeurs dramatiques (SACD)

9, rue Ballu

75009 PARIS

Tél : 01-40-23-44-44 – Fax : 01-45-26-74-28

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Toute reproduction faite par l'utilisateur doit respecter les conditions légales de conservation des oeuvres et les consignes données par les services municipaux.

Utilisation des photographies à usage scientifique :

Reproduction faite par l'utilisateur ou les services municipaux.

Pour une reproduction faite par les services municipaux :

- délai de 2 mois maximum,
- qualité photo haute définition (300 DPI),
- le demandeur s'engage à déposer aux services municipaux un exemplaire du document.

Utilisation des photographies à usage public papier :

Reproduction faite par l'utilisateur ou les services municipaux.

Pour une reproduction faite par les services municipaux :

- qualité photo haute définition (300 DPI),
- le demandeur s'engage à déposer aux services municipaux deux exemplaires du document.

Utilisation des photographies à usage public multimédia :

Reproduction faite par les services municipaux :

- qualité photo basse définition (75 DPI),
- ou qualité photo haute définition (300 DPI) si apposition d'un filigrane,
- le demandeur s'engage à déposer aux services municipaux deux exemplaires du CD Rom, DVD...